

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Les Étoiles MB Inc.	Numéro de permis 2022049	Date d'inspection Le 26 juin 2024	
Nom de l'établissement Les Étoiles de Marguerite-Bourgeoys 2		Numéro de téléphone (506) 888-6057	
Adresse 238 rue Marguerite-Bourgeoys Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	03 juin 2024	17 juin 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection
Observation: lors de mon suivi j'ai pu observer. les jeux libres, collation, l'application de la crème solaire avant d'aller jouer dehors
La halte est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juin 2024

Date

original signé par
Julie Frenette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juin 2024

Date